

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de la première édition (2002)</i>	ix
<i>Présentation de l'édition 2023</i>	xi
<i>Remerciements</i>	xiii
<i>Table de jurisprudence</i>	xxiii
<i>Tables de concordance (Code criminel et lois connexes)</i>	clv
<i>Table des entrées en vigueur — Modifications au Code criminel et aux lois connexes</i>	clxxvii
CODE CRIMINEL	
Titre abrégé [art. 1]	2
Définitions et interprétation [art. 2–3]	2
PARTIE I [art. 3.1–45]	25
Dispositions générales [art. 3.1–20]	
Participants aux infractions [art. 21–24]	
Protection des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi [art. 25–31]	
Répression des émeutes [art. 32–33]	
Intoxication volontaire extrême [art. 33.1]	
Défense de la personne [art. 34]	
Défense des biens [art. 35–42]	
Protection des personnes exerçant l'autorité [art. 43–45]	
PARTIE II — INFRACTIONS CONTRE L'ORDRE PUBLIC [art. 46–83]	134
Trahison et autres infractions contre l'autorité et la personne de la reine [art. 46–48]	
Actes prohibés [art. 49–56]	
Documents officiels [art. 56.1–58]	
Sédition [art. 59–62]	
Atroupements illégaux et émeutes [art. 63–69]	
Exercices illégaux [art. 70]	
Duels (<i>abrogée</i>) [art. 71]	
Prise de possession et détention par la force [art. 72–73]	
Piraterie [art. 74–75]	
Infractions portant atteinte à la sécurité aérienne ou maritime [art. 76–78.1]	
Matières et engins dangereux [art. 79–82.7]	
Combats concertés [art. 83]	
PARTIE II.1 — TERRORISME [art. 83.01–83.33]	158
Définitions et interprétation [art. 83.01]	
Financement du terrorisme [art. 83.02–83.04]	
Inscription des entités [art. 83.05–83.07]	
Blocage des biens [art. 83.08–83.12]	
Saisie et blocage de biens [art. 83.13]	
Confiscation des biens [art. 83.14–83.17]	
Participer, faciliter, donner des instructions et héberger [art. 83.18–83.23]	
Incitation à craindre des activités terroristes [art. 83.231]	
Procédure et aggravation de peine [art. 83.24–83.27]	
Investigation (<i>abrogée</i>) [art. 83.28–83.29]	
Engagement assorti de conditions [art. 83.3–83.33]	
PARTIE III — ARMES À FEU ET AUTRES ARMES [art. 84–117.15]	190

Table des matières

Définitions et interprétation [art. 84]	
Infractions relatives à l'usage [art. 85–87]	
Infractions relatives à la possession [art. 88–98.1]	
Infractions relatives au trafic [art. 99–101]	
Infraction relative à l'assemblage [art. 102]	
Infractions relatives à l'importation ou l'exportation [art. 103–104]	
Infractions relatives aux armes perdues, volées, trouvées, détruites ou maquillées [art. 105–108]	
Ordonnance d'interdiction [art. 109–117.01]	
Ordonnance de restriction [art. 117.011–117.012]	
Perquisition et saisie [art. 117.02–117.06]	
Dispenses [art. 117.07–117.1]	
Dispositions générales [art. 117.11–117.15]	
PARTIE IV — INFRACTIONS CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE [art. 118–149]	243
Définitions [art. 118]	
Corruption et désobéissance [art. 119–130.1]	
Personnes qui trompent la justice [art. 131–143]	
Évasion et délivrance de prisonniers [art. 144–149]	
PARTIE V — INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL, ACTES CONTRAIRES AUX BONNES MŒURS, INCONDUITE [art. 150–182]	282
Définitions [art. 150]	
Infractions d'ordre sexuel [art. 150.1–162.2]	
Infractions tendant à corrompre les mœurs [art. 163–172.1]	
Inconduite [art. 172.2–179]	
Nuisances [art. 180–182]	
PARTIE VI — ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE [art. 183–196.1]	333
Définitions [art. 183–183.1]	
Interception des communications [art. 184–196.1]	
PARTIE VII — MAISONS DE DÉSORDRE, JEUX ET PARIS [art. 197–213]	395
Définitions et interprétation [art. 197]	
Présomptions (<i>abrogée</i>) [art. 198]	
Perquisition [art. 199]	
Entrave à l'exécution d'un mandat (<i>abrogée</i>) [art. 200]	
Jeux et paris [art. 201–209]	
Maisons de débauche (<i>abrogée</i>) [art. 210–211]	
Entremetteurs (<i>abrogée</i>) [art. 212]	
Infraction se rattachant à l'offre, à la prestation ou à l'obtention de services sexuels moyennant rétribution [art. 213]	
PARTIE VIII — INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION [art. 214–320.104] . . .	420
Définitions [art. 214]	
Devoirs tendant à la conservation de la vie [art. 215–218]	
Négligence criminelle [art. 219–221]	
Homicide [art. 222–228]	
Meurtre, homicide involontaire coupable et infanticide [art. 229–240]	
Suicide [art. 241]	
Aide médicale à mourir [art. 241.1–241.4]	
Négligence à la naissance d'un enfant et suppression de part [art. 242–243]	
Lésions corporelles et actes et omissions qui mettent les personnes en danger [art. 244–264]	
Véhicules à moteur, bateaux et aéronefs (<i>abrogée</i>) [art. 249–261]	
Voies de fait [art. 264.1–278.98]	
Enlèvement, traite des personnes, prise d'otage et rapt [art. 279–286]	

Table des matières

Marchandisation des activités sexuelles [art. 286.1-286.5]	
Avortement (<i>abrogée</i>) [art. 287–288]	
Maladies vénériennes (<i>abrogée</i>) [art. 289]	
Infractions aux droits conjugaux [art. 290–293.2]	
Célébration illicite du mariage [art. 294–295]	
Libelle blasphématoire (<i>abrogée</i>) [art. 296]	
Libelle diffamatoire [art. 297–316]	
Verdicts [art. 317]	
Propagande haineuse [art. 318–320.1]	
Thérapie de conversion [art. 320.101–320.104]	
PARTIE VIII.1 — INFRACTIONS RELATIVES AUX MOYENS DE TRANSPORT	
[art. 320.11–320.4]	588
Définitions [art. 320.11]	
Reconnaissance et déclaration [art. 320.12]	
Infractions et peines [art. 320.13–320.26]	
Questions relatives aux enquêtes [art. 320.27–320.3]	
Questions relatives à la preuve [art. 320.31–320.35]	
Dispositions générales [art. 320.36–320.4]	
PARTIE IX — INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ [art. 321–378]	656
Définitions [art. 321]	
Vol [art. 322–334]	
Infractions ressemblant au vol [art. 335–342.2]	
Vol qualifié et extorsion [art. 343–346]	
Taux d'intérêt criminel [art. 347–347.1]	
Introduction par effraction [art. 348–353.1]	
Possession et trafic [art. 354–360]	
Escroquerie [art. 361–365]	
Faux et infractions similaires [art. 366–378]	
PARTIE X — OPÉRATIONS FRAUDULEUSES EN MATIÈRE DE CONTRATS ET DE COMMERCE [art. 379–427]	717
Définitions [art. 379]	
Fraude [art. 380–396]	
Falsification de livres et documents [art. 397–402]	
Vol d'identité et fraude à l'identité [art. 402.1–405]	
Contrefaçon de marques de commerce et de désignations de fabrique [art. 406–414]	
Épaves [art. 415]	
Approvisionnements publics [art. 416–421]	
Violation de contrat, intimidation et distinction injuste envers les syndiqués [art. 422–425.1]	
Commissions secrètes [art. 426]	
Bons-primes (<i>abrogée</i>) [art. 427]	
PARTIE XI — ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS CONCERNANT CERTAINS BIENS [art. 428–447.1]	755
Définition et interprétation [art. 428–429]	
Méfaits [art. 430–432]	
Crime d'incendie et autres incendies [art. 433–436.1]	
Autres interventions concernant des biens [art. 437–443]	
Animaux [art. 444–445.01]	
Cruauté envers les animaux [art. 445.1–447.1]	
PARTIE XII — INFRACTIONS RELATIVES À LA MONNAIE [art. 448–462]	775
Définitions [art. 448]	
Fabrication [art. 449]	

Table des matières

Possession [art. 450–451]	
Mise en circulation [art. 452–454]	
Dégradation ou affaiblissement de la monnaie [art. 455–457]	
Instruments ou matières [art. 458–459]	
Annonce et trafic de la monnaie contrefaite ou des symboles de valeur contrefaits [art. 460]	
Dispositions spéciales relatives à la preuve [art. 461]	
Confiscation [art. 462]	
PARTIE XII.1 — DOCUMENTATION ET INSTRUMENTS POUR L’UTILISATION DE DROGUES ILLICITES (<i>abrogée</i>) [art. 462.1–462.2]	782
PARTIE XII.2 — PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ [art. 462.3–462.5]	782
Définitions [art. 462.3]	
Infraction [art. 462.31]	
Perquisitions, fouilles, saisies et détention [art. 462.32–462.36]	
Confiscation des produits de la criminalité [art. 462.37–462.46]	
Restriction du droit d’action [art. 462.47–462.48]	
Autres dispositions en matière de confiscation [art. 462.49]	
Règlements [art. 462.5]	
PARTIE XIII — TENTATIVES — COMLOTS — COMPLICES [art. 463–467.2]	816
PARTIE XIV — JURIDICTION [art. 468–482.1]	834
Dispositions générales [art. 468–475]	
Juridiction spéciale [art. 476–481.3]	
Règles de cour [art. 482–482.1]	
PARTIE XV — PROCÉDURE ET POUVOIRS SPÉCIAUX [art. 483–492.2]	850
Pouvoirs généraux de certains fonctionnaires [art. 483–487.03]	
Analyse génétique effectuée à des fins médico-légales [art. 487.04–487.092]	
Autres dispositions : mandats de perquisition et ordonnances de préservation ou de communication [art. 487.1–490.01]	
Renseignements sur les délinquants sexuels [art. 490.011–490.032]	
Définitions [art. 490.011]	
Ordonnance de se conformer à la <i>Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> [art. 490.012–490.018]	
Avis et obligation de se conformer à la <i>Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> [art. 490.019–490.029]	
Avis et obligation de se conformer à la <i>Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> — condamnations à l’étranger [art. 490.02901–490.02911]	
<i>Loi sur le transfèrement international des délinquants</i> [art. 490.02912–490.02915]	
Communications de renseignements [art. 490.03]	
Infractions [art. 490.031–490.0312]	
Règlements [art. 490.032]	
Confiscation de biens infractionnels [art. 490.1–492.2]	
PARTIE XVI — MESURES CONCERNANT LA COMPARUTION D’UN PRÉVENU DEVANT UN JUGE DE PAIX ET LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE [art. 493–529.5]	1012
Définitions [art. 493]	
Principe et facteurs [art. 493.1] [Entrée en vigueur le 18 décembre 2019.]	
Arrestation sans mandat et mise en liberté [art. 494–502]	
Comparution du prévenu devant un juge de paix [art. 502.1–503]	
Dénonciation, sommation et mandat [art. 504–514]	
Mise en liberté provisoire par voie judiciaire [art. 515–523]	
Arrestation d’un prévenu en liberté [art. 523.1–524]	
Examen de la détention quand le procès est retardé [art. 525–526]	
Procédure en vue d’obtenir la comparution d’un prisonnier [art. 527]	

Table des matières

Visa du mandat [art. 528]	
Entrée dans une maison d'habitation pour arrestation [art. 529–529.5]	
PARTIE XVII — LANGUE DE L'ACCUSÉ [art. 530–534]	1087
PARTIE XVIII — PROCÉDURE À L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE [art. 535–551]	1096
Juridiction [art. 535–536.2]	
Procédures précédant l'enquête préliminaire [art. 536.3–536.5]	
Pouvoirs du juge de paix [art. 537–538]	
Manière de recueillir les témoignages [art. 539–542]	
Renvoi lorsque l'infraction a été commise dans une autre juridiction [art. 543]	
Prévenu qui s'esquive [art. 544]	
Procédure lorsque le témoin refuse de déposer [art. 545]	
Dispositions rectificatives [art. 546–547.1]	
Décision et engagements [art. 548–550]	
Transmission du dossier [art. 551]	
PARTIE XVIII.1 — JUGE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'INSTANCE [art. 551.1–551.7]	1123
PARTIE XIX — ACTES CRIMINELS — PROCÈS SANS JURY [art. 552–572]	1131
Définitions [art. 552]	
Juridiction des juges de la cour provinciale [art. 553–557]	
Juridiction absolue [art. 553]	
Juridiction du juge de la cour provinciale avec consentement [art. 554–557]	
Juridiction des juges [art. 558–566.1]	
Juridiction du juge avec consentement [art. 558–559]	
Choix [art. 560–565]	
Procès [art. 566–566.1]	
Dispositions générales [art. 567–572]	
PARTIE XIX.1 — COUR DE JUSTICE DU NUNAVUT [art. 573–573.2]	1152
PARTIE XX — PROCÉDURE LORS D'UN PROCÈS DEVANT JURY ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES [art. 574–672]	1155
Présentation de l'acte d'accusation [art. 574–580]	
Dispositions générales quant aux chefs d'accusation [art. 581–583]	
Dispositions spéciales quant aux chefs d'accusation [art. 584–586]	
Détails [art. 587]	
Propriété de biens [art. 588]	
Réunion ou séparation de chefs d'accusation [art. 589–591]	
Réunion des accusés dans certains cas [art. 592–596]	
Procédure lorsque l'accusé est en liberté [art. 597–598]	
Renvoi de l'affaire devant le tribunal d'une autre circonscription territoriale [art. 599–600]	
Modification [art. 601–602]	
Inspection et copies des documents [art. 603–605]	
Plaidoyers [art. 606–619]	
Organisations [art. 620–623]	
Dossier des procédures [art. 624–625]	
Conférence préparatoire [art. 625.1]	
Jurys [art. 626–627]	
Récusation du tableau des jurés [art. 628–630]	
Formation de la liste du jury [art. 631–644]	
Procès [art. 645–654]	
Preuve au procès [art. 655–657.3]	
Enfants et jeunes personnes [art. 658]	

Table des matières

Corroboration [art. 659]	
Verdicts [art. 660–663]	
Condamnations antérieures [art. 664–669]	
Juridiction [art. 669.1–669.3]	
Vices de forme dans la convocation des jurés [art. 670–672]	
PARTIE XX.1 — TROUBLES MENTAUX [art. 672.1–672.95]	1332
Définitions [art. 672.1]	
Ordonnance d'évaluation de l'état mental [art. 672.11–672.191]	
Rapports d'évaluation [art. 672.2]	
Déclarations protégées [art. 672.21]	
Aptitude à subir son procès [art. 672.22–672.33]	
Verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux [art. 672.34–672.37]	
Commission d'examen [art. 672.38–672.44]	
Audiences [art. 672.45–672.53]	
Décisions rendues par le tribunal ou la commission d'examen [art. 672.54–672.95]	
Modalités des décisions [art. 672.54–672.63]	
Accusé à haut risque [art. 672.64]	
Accusés dangereux atteints de troubles mentaux (<i>abrogés</i>) [art. 672.65–672.66]	
Contrevenants à double statut [art. 672.67–672.71]	
Appels [art. 672.72–672.8]	
Révisions des décisions [art. 672.81–672.84]	
Pouvoirs relatifs à la comparution [art. 672.85]	
Suspension d'instance [art. 672.851–672.852]	
Transfèvements interprovinciaux [art. 672.86–672.89]	
Exécution des ordonnances et des règlements [art. 672.9–672.95]	
Annexe de la partie XX.1 (<i>abrogée</i>)	
PARTIE XXI — APPELS — ACTES CRIMINELS [art. 673–696]	1396
Définitions [art. 673]	
Droit d'appel [art. 674–677]	
Procédures en appel [art. 678–685]	
Pouvoirs de la cour d'appel [art. 686–689]	
Pouvoirs du ministre de la Justice (<i>abrogée</i>) [art. 690]	
Appels à la Cour suprême du Canada [art. 691–695]	
Appels par le procureur général du Canada [art. 696]	
PARTIE XXI.1 — DEMANDES DE RÉVISION AUPRÈS DU MINISTRE — ERREURS JUDICIAIRES [art. 696.1–696.6]	1548
PARTIE XXII — ASSIGNATION [art. 697–715.2]	1552
Application [art. 697]	
Assignation ou mandat [art. 698–700.1]	
Exécution ou signification [art. 701–703.2]	
Témoin qui fait défaut ou qui s'esquive [art. 704–708]	
Copies transmises par voie électronique [art. 708.1]	
Témoignage par commission [art. 709–714]	
Déposition à distance [art. 714.1–714.8]	
Témoignages antérieurement recueillis [art. 715]	
Enregistrement vidéo [art. 715.1–715.2]	
PARTIE XXII.01 — PRÉSENCE À DISTANCE DE CERTAINES PERSONNES [art. 715.21–715.26]	1573
PARTIE XXII.1 — ACCORDS DE RÉPARATION [art. 715.3–715.43]	1576
Annexe de la partie XXII.1	

Table des matières

PARTIE XXIII — DÉTERMINATION DE LA PEINE [art. 716–751.1]	1587
Définitions [art. 716]	
Mesures de rechange [art. 717–717.4]	
Objectif et principes [art. 718–718.201]	
Organisations [art. 718.21]	
Peines en général [art. 718.3–719]	
Procédure et règles de preuve [art. 720–729.1]	
Absolutions inconditionnelles et sous conditions [art. 730]	
Probation [art. 731–733.1]	
Amendes et confiscations [art. 734–737]	
Dédommagement [art. 737.1–741.2]	
Condamnations à l’emprisonnement avec sursis [art. 742–742.7]	
Emprisonnement [art. 743–743.5]	
Admissibilité à la libération conditionnelle [art. 743.6]	
Remise du délinquant au gardien de prison [art. 744–744.1]	
Emprisonnement à perpétuité [art. 745–746.1]	
Troubles mentaux (<i>abrogée</i>) [art. 747–747.8]	
Pardon et remises [art. 748–749]	
Incapacité [art. 750]	
Dispositions diverses [art. 751–751.1]	
PARTIE XXIV — DÉLINQUANTS DANGEREUX ET DÉLINQUANTS À CONTRÔLER [art. 752–761]	1801
Définitions [art. 752]	
Délinquants dangereux et délinquants à contrôler [art. 752.01–761]	
PARTIE XXV — EFFET ET MISE À EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS [art. 762–773]	1837
Annexe de la partie XXV	
PARTIE XXVI — RECOURS EXTRAORDINAIRES [art. 774–784]	1847
PARTIE XXVII — DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ PAR PROCÉDURE SOMMAIRE [art. 785–840]	1862
Définitions [art. 785–786]	
Peine [art. 787]	
Dénonciation [art. 788–792]	
Irrégularités et objections [art. 793–794]	
Application [art. 795–797]	
Procès [art. 798–803]	
Décision [art. 804–809]	
Engagement de ne pas troubler l’ordre public [art. 810–811.1]	
Appel [art. 812–815]	
Mise en liberté provisoire de l’appelant [art. 816–820]	
Procédure sur appel [art. 821–828]	
Appels sommaires basés sur une transcription ou un exposé conjoint des faits sur lequel les parties se sont entendues [art. 829–838]	
Pourvois devant la cour d’appel [art. 839]	
Honoraires et allocations [art. 840]	
Annexe	
PARTIE XXVIII — DISPOSITIONS DIVERSES [art. 841–849]	1919
Documents électroniques [art. 841–847]	
Comparution à distance de l’accusé [art. 848]	
Formules [art. 849]	

Table des matières

LOIS CONNEXES	
Loi constitutionnelle de 1982 (<i>extraits</i>)	2021
Partie I — Charte canadienne des droits et libertés [art. 1–34]	2021
Partie VII — Dispositions générales [art. 52]	2219
Charte canadienne des droits des victimes	2225
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	2233
Règlement soustrayant des substances désignées et des précurseurs à l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	2353
Règlement sur l'exécution policière de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	2355
Loi sur l'administration des biens saisis	2367
Loi sur le casier judiciaire	2381
Loi sur l'identification des criminels	2403
Loi d'interprétation	2407
Loi sur la preuve au Canada	2435
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	2521
Décrets du Québec concernant l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	2697
RÈGLEMENTS D'APPLICATION DU CODE CRIMINEL	
Règlement sur les demandes de révision auprès du ministre (erreurs judiciaires)	2699
Règlement établissant une liste d'entités	2707
Règlement sur l'exclusion de certains actes criminels de la définition de « infraction désignée »	2717
Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle	2719
Règles de procédure de la Cour supérieure du Québec, chambre criminelle (2002)	2741
Règles de procédure du Québec concernant la réduction du délai préalable à la libération conditionnelle	2757
Règlement de la Cour du Québec	2763
Règlement des cours municipales	2795
Arrêté sur les alcootests approuvés	2811
Arrêté sur les appareils de détection approuvés	2813
Arrêté approuvant des contenants (échantillons de sang)	2815
INDEX ANALYTIQUE	2817